

# FLASH SPECIAL BASE DE LOISIRS

**JUILLET 2008**

Publication de la Mairie de St Paul de Varax  
Tél : 04.74.42.50.13

La Base de Loisirs a été créée en 1979 et a été gérée par la municipalité jusqu'en janvier 2003, date à laquelle elle a été reprise par la Communauté de Communes Centre Dombes.

Le comité communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes a voté à la majorité des membres l'arrêt du bassin en 2009.

Les déficits successifs depuis 2004, le liner en sursis car usagé et âgé de plus de 20 ans, les travaux importants de mise aux normes de filtrations des eaux en cas de remplacement du liner ne laissent pas de possibilités pour d'autres choix.

Le conseil municipal a rencontré Mme BACONNIER Gisèle, Présidente de la Communauté de Communes Centre Dombes et M. BORRELLY Jean Paul, vice-président du tourisme et s'est prononcé à la majorité pour une réorientation des activités de la Base de Loisirs.

Ci-joint le délibéré du conseil communautaire du 26 juin 2008.

Le conseil municipal souhaite une réunion publique à l'automne en présence de Mme BACONNIER et M BORRELLY qui ont donné leur accord pour y participer.

## **Délibéré du 26 juin 2008**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Madame la Présidente rappelle que la gestion de la base de loisirs « Etang du moulin » a été confiée à la Communauté de Communes Centre Dombes en janvier 2003. Cet équipement touristique et de loisirs s'articule autour de trois pôles d'activités :*

- Une piscine de 5 500 m<sup>2</sup> comprenant un toboggan aquatique de 2 pistes
- Un étang de pêche de 10 Ha
- Un camping 4 étoiles de 200 emplacements et un parc de 12 Habitations Légères de Loisirs

*Depuis 2007, ces activités ont été complétées par la création d'un parcours Aventures en forêt et d'un terrain de Paint-Ball.*

*Il est à noter qu'un bail commercial d'une durée de 9 ans a été signé, en vue de la constitution d'un fonds de commerce par le gérant du bar-restaurant de la Base de loisirs.*

*Madame la Présidente informe le conseil communautaire qu'il convient de prendre une décision quant à l'ouverture de la piscine de la Base de Loisirs la saison prochaine.*

*En effet, les conditions météorologiques défavorables de ces dernières années et la nécessité de réaliser des travaux sur le bassin de la piscine de la Base de Loisirs dans les meilleurs délais nous conduisent à nous interroger sur le devenir de la Base de Loisirs. Le coût d'exploitation de cet équipement imposant une réflexion globale sur la réorientation d'activités de la Base de loisirs.*

Après avoir **ENTENDU** l'exposé et délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** l'arrêt de l'activité « piscine » de la Base de Loisirs ;
- **DECIDE** la réalisation de travaux sur l'étang de pêche en vue de permettre une séparation des entrées étang/camping, une ouverture de l'activité pêche plus longue et d'autoriser l'accès gratuit du site aux promeneurs toute l'année ;
- **DECIDE** de réaliser une piscine et une pataugeoire dans l'enceinte du camping et à destination seule des campeurs ;
- **DECIDE** d'engager une réflexion pour l'aménagement du camping afin de permettre notamment la réalisation de HLL supplémentaires et accroître la capacité d'accueil pour les camping-cars ;
- **DECIDE** de permettre la vente de cartes de pêche par les commerçants de la commune de Saint Paul de Varax qui en feront la demande ;
- **DECIDE** d'engager des consultations pour la réalisation des travaux de démantèlement du bassin de baignade ;
- **DECIDE** qu'une commission sera constituée en vue de proposer au Conseil communautaire les propositions d'activités nouvelles à implanter
- **FIXE** à 8 le nombre de membres de cette commission dont 3 désignés par la commune de Saint Paul de Varax ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces orientations

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

*A Villars les Dombes, le 26 juin 2008*

*La présidente de la Communauté de Communes Centre Dombes*

*Maire de Monthieux*

*Mme Gisèle BACONNIER*